

Paris, le 16 janvier 2018

Monsieur Philippe RENARD
Directeur Général
Caisse nationale déléguée à la
Sécurité Sociale des Indépendants
260 – 264 Avenue du Président Wilson
93457 LA PLAINE ST DENIS Cedex

Monsieur Le Directeur Général,

Nous souhaitons porter à votre connaissance une décision de la Caisse Nationale qui suscite chez l'ensemble de la Communauté d'Agent de Direction, une vive réaction.

En date du 22 décembre 2017, et par mail, la caisse nationale nous informe que la part variable spécifique Trajectoire sera réduite à 7/13^{ème} en 2017.

Cette décision unilatérale de l'employeur n'est pas acceptable. On ne change pas les règles du jeu en cours de match.

En effet, dans le cadre des négociations liées à la fusion des caisses, il avait été octroyé, en contrepartie de l'exercice de nos missions sur les nouveaux périmètres géographiques, un doublement de la part variable en 2016, 2017 et 2018.

Cet accord est clairement expliqué dans le mail de Michel Mercier du 10 octobre 2016.

Or aujourd'hui, cette prime exceptionnelle doit être maintenue. En effet, si le projet Trajectoire 2019 est arrêté, les ADD et les MCR coordonnateurs continuent à exercer leurs activités dans le cadre des grandes régions Trajectoire.

La compensation des contraintes est donc toujours à l'ordre du jour, et cela jusqu'à la fusion effective avec le régime général.

Nous sommes donc très surpris de cette décision unilatérale de l'employeur, prise sans aucune concertation avec les Syndicats et Organisations représentant les ADD et les MCR coordonnateurs.

Cela augure très mal de la suite des négociations à venir si l'employeur ne respecte pas les décisions prises.

Nous vous demandons instamment de rétablir la part variable spécifique Trajectoire à 100 % en 2017 et 2018.

Cela serait un geste apprécié par l'ensemble des ADD de l'ex RSI qui vont encore devoir se mobiliser dans les mois à venir pour la réussite du projet de transformation.

Par ailleurs, nous allons faire étudier dans l'attente de votre réponse la possibilité d'un recours contentieux contre cette décision injuste et légalement contestable.

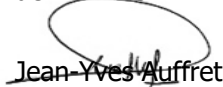
Tout en espérant que vous donnerez une suite favorable à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur Le Directeur Général, en l'expression de nos considérations les plus cordiales.

Secrétaire Général¹
UNSA RSI CAD



Michel COJEAN

Président²
de l'ADIRSI



Jean-Yves Auffret

Président³
de la CDSMR



Thierry Préaux

¹ Contact : Michel Cojean / 06.08.49.06.02 - michel.cojean@secu-independants.fr

² Contact : Jean-Yves Auffret / 06.08.92.85.88 - Jean-yves.Auffret@secu-independants.fr

³ Contact : Thierry Préaux / 06.29.15.08.63 - thierry.preaux@secu-independants.fr